

Objectifs du Commonwealth pour la réunion d'Auckland des chefs de gouvernement

À Auckland, les chefs de gouvernement discuteront principalement des moyens d'intensifier les activités du Commonwealth visant les objectifs définis dans la Déclaration de Harare de 1991. Ces délibérations s'inscriront sous trois grands thèmes : promotion des valeurs fondamentales du Commonwealth, coopération pour le développement économique et social, et recherche de consensus internationaux. Le Commonwealth a déjà des activités dans tous ces domaines, mais, de l'avis général, l'adoption de nouvelles mesures concrètes sous la forme d'un plan d'action contribuerait à focaliser ses travaux.

Valeurs politiques fondamentales

La Déclaration de Harare a fait de la promotion de certaines valeurs fondamentales le but central du Commonwealth. Les membres y ont convenu que le Commonwealth se devait de défendre et de promouvoir la démocratie, la primauté du droit, l'indépendance de la magistrature, la gestion juste et honnête des affaires publiques et les droits fondamentaux de la personne. Cette Déclaration se voulait un instrument pour encourager le cheminement dans ces directions et non un constat de buts déjà atteints.

Depuis Harare, quatre pays du Commonwealth dotés de régimes politiques à parti unique (le Kenya, le Malawi, les Seychelles et la Zambie) et deux gouvernés par des régimes militaires (le Ghana et le Lesotho) sont passés à des systèmes électoraux pluripartites, avec l'encouragement et le concours du Commonwealth dans chaque cas.

La présence d'observateurs du Commonwealth est une garantie contre les irrégularités électorales; elle est souvent le facteur qui inspire confiance aux électeurs et empêche le processus électoral d'exacerber les conflits. Le Commonwealth a ainsi observé 15 élections dans 13 de ses pays membres, les cas les plus récents étant ceux de Saint-Kitts-et-Nevis (juillet) et de la Tanzanie (octobre).

Le Secrétaire général se prévaut de la Déclaration de Harare et il prend nettement position, publiquement et par la voie de la « diplomatie discrète », pour appuyer activement la démocratie et s'opposer aux poussées antidémocratiques dans les pays du Commonwealth. Il dispense ses « bons offices » afin de prévenir et résoudre les conflits éventuels.

Il est possible que les chefs de gouvernement envisagent de confier au Secrétaire général et au Commonwealth un mandat plus large et plus explicite pour ce travail extrêmement utile.